

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.) and times for different services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 18 Septembre 1873

Un grand exemple nous est donné par le peuple anglais.

On sait dans quelles immenses proportions l'Angleterre a grandi depuis le commencement de nos malheureuses révolutions.

Eh bien ! savez-vous ce qui se passe au milieu de ces Anglais, si riches, si instruits, si prudents, qui n'ont voulu se mêler en rien des questions extérieures récentes, et qui n'ont songé qu'à réaliser chez eux des réformes utiles et pratiques, soit pour la propriété foncière, soit pour la justice, soit pour l'administration communale, soit pour les chemins de fer, etc. ?

Quel modèle pour nous, et comme cela doit donner à réfléchir à nos braves électeurs de France, et du Lot en particulier, qui sont travaillés de tous côtés par les radicaux, impatientes de gouverner à la faveur du mensonge et de la misère publique !

M. de Falloux a prononcé devant le Comité agricole de Segré, à l'occasion d'un concours, un discours très-remarquable dont nous reproduisons quelques passages.

paroles ont une signification sur laquelle il n'est pas besoin d'insister :

L'année dernière, j'essayais de vous mettre en garde contre une maxime alors à la mode et qui consistait à prétendre qu'on pouvait organiser une nation sans la constituer.

La France, sous le poids de ses désastres, avait, il y a deux ans, remis, pour ainsi dire, sa destinée à la caisse des consignations : aujourd'hui elle peut et elle veut reprendre ce dépôt sacré.

L'agriculture ne peut se montrer indifférente à ce mouvement presque unanime. Mais si l'on est d'accord pour demander un gouvernement définitif, on ne l'est pas encore au même degré sur le choix du gouvernement le plus désirable.

Le pilote est aujourd'hui un homme qui domine beaucoup plus encore par le respect qu'il inspire que par la force dont il dispose et qui a su placer son caractère au-dessus même du poste qu'il occupe, quoique ce poste soit le premier de l'Etat.

A l'agriculture il appartient d'applaudir et de soutenir une telle vertu, analogue à la sienne propre. L'agriculture n'est assurément pas l'industrie sans peur, loin de là : elle a peur de beaucoup de

choses, du froid trop vif, de la chaleur trop prolongée, de la pluie et de la grêle, des révolutions et du désordre ; mais elle peut se flatter d'être, entre toutes, l'industrie sans reproche, celle qui garde mieux la foi, les mœurs, l'amour de la patrie, qui donne à la société ses meilleurs citoyens, à l'armée ses meilleurs soldats.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 16 septembre.

La libération du territoire est aujourd'hui complète. C'est un événement d'une portée considérable, puisqu'il rend à notre politique son indépendance ; malheureusement il sera difficile aux plus optimistes en France et en Europe d'y avoir le point de départ d'une véritable ère de paix, tant que l'Alsace et la Lorraine seront là pour protester contre leur annexion violente et tant que ces généreuses provinces resteront la grande préoccupation du patriotisme français.

Le Mémorial diplomatique calculait, l'autre jour, que l'Allemagne pourrait mettre sur pied, l'année prochaine, seize cents mille hommes. Tous nos milliards ont passé à la constitution de cette force énorme que les Etats, amis de la Prusse, ne considèrent pas eux-mêmes sans appréhension.

Le maréchal Mac-Mahon est revenu hier soir de sa terre du Loiret où la maréchale est encore, mais d'où elle reviendra demain pour présider le dîner qui doit être donné en l'honneur du prince de Serbie.

M. Buffet a présidé dimanche dernier à Mirecourt, dans les Vosges, un banquet d'agriculteurs, et a prononcé, à cette occasion, un discours qui parait avoir été vivement applaudi.

Les nouvelles du docteur Nélaton, sans faire craindre une catastrophe immédiate, ne sont mal-

heureusement pas favorables. Le malade s'affaiblit graduellement et a besoin d'aide pour les moindres mouvements.

Le choléra va en diminuant à Paris. Il n'y a plus que 8 ou 10 décès cholériques par jour.

Revue des Journaux

Patrie.

L'Indépendant de l'Aube vient de faire sur M. Thiers une curieuse découverte : ce n'est pas seulement, de la part de l'ex-illustre vieillard, une condamnation assez récente de la République, mais encore une déclaration légitimiste.

Quelque incroyable que le fait puisse paraître, le voici tel qu'il est raconté :

M. Thiers a parcouru toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique ; cependant, il semblait n'avoir jamais eu beaucoup de tendresse pour la légitimité ; nous apprenons de source certaine que ce caméléon politique a eu son heure d'attachement à la monarchie de droit divin.

C'était à Bordeaux, dans les premiers jours d'existence de l'Assemblée nationale ; M. Thiers se trouvant, dans son salon, avec un de nos plus éminents prélats — nous pourrions le nommer, — lui tint à peu près ce langage :

« Monseigneur, j'ai à me faire pardonner beaucoup de péchés de jeunesse. J'ai combattu contre la souveraineté légitime, et le souvenir de sa chute, à laquelle je ne suis point étranger, est pour moi un remords de tous les instants

« L'orléanisme s'est montré impuissant ; il ne pouvait en être autrement, car il ne repose sur aucun principe et s'éloigne autant du droit divin que du droit populaire, malheureusement introduit dans nos mœurs politiques.

« Le bonapartisme a été renversé par les victoires de l'étranger, il est tombé sous le poids de ses fautes.

« Quant à la République, il est inutile d'en parler : elle est incompatible avec nos mœurs, avec nos habitudes : elle est et restera toujours impossible en France.

« Le salut de la France est dans le retour à la légitimité ; aussi, monseigneur, je renie mon passé et je me déclare fermement légitimiste. »

M. Thiers, lorsqu'il parlait ainsi, était simple député. La Chambre en fit un chef du pouvoir exécutif de la République française. Alors son insatiable ambition se réveilla. Il entrevit la possibilité de devenir président à vie et il sacrifia la France à son ambition sénile.

Cette République, que naguère il déclarait impossible, devint le gouvernement qui nous divise le moins. Il mina sourdement le parti conservateur de l'Assemblée, prit des engagements avec le radicalisme, et conduisit la France sur les bords de cet abîme au fond duquel la révolution parlementaire du 24 mai l'empêcha de rouler.

Le journal que nous citons ne dit pas quel est le prélat auquel M. Thiers a expliqué, il y a deux ans et demi, ce programme très-peu républicain. Mais le fait est bien positif, et nous pourrions peut-être ajouter que l'évêque dont il est parlé dans cette note est Mgr Lavigérie.

naire, le *Siècle* geint. Marion pleure, Marion crie; Marion veut que le gouvernement réintègre à son poste le fonctionnaire révoqué. Cette tendre feuille ne recherche pas les causes de la révocation. Il y a révocation, donc il y a infortune. Cela suffit, au *Siècle*. Le *Siècle* a des larmes pour toutes les infortunes, des sanglots pour tous les pêcheurs. Un décret révoque M. Lièvre, procureur de la République à Saint-Etienne. Le *Siècle* ne prend pas le temps de s'informer des motifs du décret. Il s'enflamme comme un feu de paille pour M. Lièvre. M. Lièvre est le meilleur magistrat du 4 Septembre. M. Lièvre est un fonctionnaire émérite. Le gouvernement a commis une action misérable en révoquant M. Lièvre. Or, il parait que M. le procureur de Saint-Etienne n'a pas été révoqué pour ses opinions politiques ni pour rien qui soit relatif à l'exercice de ses fonctions, mais simplement pour faux en écriture privée. Le *Siècle* n'a plus qu'à pleurer silencieusement dans les plis de sa cornette sur le sort du meilleur magistrat du 4 Septembre, en réfléchissant sur les inconvénients d'avoir l'âme trop sensible.

**Gazette de France.**

Le *Siècle*, après avoir reproduit la note insérée au *Journal officiel* sur le paiement de l'indemnité de guerre à l'Allemagne, ajoute : « Ces résultats confondent les contempteurs de la république et les convrent de confusion. Nous n'aurons point la naïveté de faire appel aux sentiments de justice des illuminés, des fanatiques ou des cyniques, qui se proposent aujourd'hui de renverser un régime auquel nos provinces de l'Est doivent leur délivrance et dont la France attend sa complète régénération. »

Que le *Siècle* déraisonne lorsqu'il s'agit de faire de l'utopie républicaine, libre à lui. Sur ces questions, il s'adresse à un public fait pour le suivre; mais qu'il divague lorsqu'il traite une affaire financière dont tout le monde a pu examiner et suivre les diverses phases; cela pas les limites.

La France ne doit pas à la république, et surtout aux républicains, d'avoir été en mesure de trouver cinq milliards pour payer sa rançon. C'est l'empire qui a permis aux capitalistes de souscrire à l'emprunt et d'en verser les termes aux échéances. Cette épargne ne s'est pas faite pendant que les républicains, depuis le 4 septembre jusqu'au 8 février, ont été au pouvoir. A l'exception des fournisseurs républicains, des préfets et des membres du gouvernement, qui s'allouaient les mêmes traitements que les ministres de l'empire, personne en France n'a pu faire d'économies à cette époque.

L'Assemblée de Versailles, composée en immense majorité de conservateurs monarchistes, a seule permis qu'on réparât les désastres de l'empire, aggravés par la république. C'est elle qui a rétabli l'ordre, refait les finances au milieu des protestations des radicaux qui s'insurgeaient le 18 mars contre le gouvernement dont M. Thiers était alors le chef. Depuis la chute de la Commune, les radicaux n'ont pas cessé un seul jour de demander la dissolution de l'Assemblée nationale et de blâmer la politique qui a permis d'avancer l'évacuation du territoire.

Le *Siècle* ne fera admettre par personne que si l'Assemblée s'était retirée en 1870, comme le voulaient les républicains, les emprunts auraient pu être souscrits et les paiements surtout régulièrement effectués. La meilleure des preuves, nous la trouvons dans l'élection Barodet. A peine ce résultat était-il connu que les rentes françaises baissaient de 4 fr.

Avec une Chambre républicaine, la France n'aurait pas trouvé à emprunter en 5 0/0 à 65 fr. En 1848 les républicains, du cours de 127 fr. avaient fait tomber le 5 0/0 à 50 fr.

Que le *Siècle* se rappelle ce chiffre, nous aurons peut-être à le citer un jour. Nous pouvons dès aujourd'hui lui dire qu'avec les radicaux et ses amis au pouvoir, lorsque la France aura à payer un budget de deux milliards et demi, la rente française tomberait plus bas.

Que le *Siècle* et les républicains cessent donc de s'attribuer le résultat de la libération du territoire. Ils n'y ont contribué en quoi que ce soit, si ce n'est pour l'entraver le 18 mars et pour s'opposer depuis la chute de la Commune à toutes les mesures qui tendaient au rétablissement de l'ordre. Il n'y a pas une année que le *Siècle* faisait colporter dans les cabarets une pétition demandant la dissolution de l'Assemblée. Si cette dissolution avait eu lieu, les Allemands ne seraient pas près d'être payés.

Le voyage même de Berlin, la répugnance avec laquelle Victor-Emmanuel s'y est résigné montrent clairement la faiblesse réelle de l'Italie. Il est bien certain que nous n'avons point de bons offices à attendre de la part des hommes d'Etat de l'Italie; mais il ne faut pas s'exagérer les embarras qu'ils peuvent nous susciter. L'Italie ne peut rien par elle-même; son existence, dépend d'un simple déplacement dans les alliances européennes.

C'est donc à tort que les organes du radicalisme nous menacent des colères de l'Italie, si nous relevons en France la monarchie légitime.

**Figaro.**

On remarque depuis quelque temps un recrudescence d'injures de la part des journaux allemands contre le gouvernement de la France. Ces injures partent de chez nous, en ce sens que ce sont les correspondants des journaux allemands admis à nos foyers, qui payent de la sorte notre hospitalité.

Ces correspondants sont répandus sur les boulevards, dans les cafés, dans les théâtres, partout enfin, discutant, semant la discorde politique. Ils ne sont point Prussiens, disent-ils, mais Hessois, Bavaïois, de tous les pays opprimés par la Prusse, et attirent ainsi la confiance et quelquefois la sympathie.

En un mot, ils recommencent le métier qu'ils faisaient sous l'empire, qu'ils ont fait sous la Commune, qu'ils ont continué sous M. Thiers dont quelques-uns étaient parvenus à captiver la confiance.

C'est au public à se montrer réservé vis-à-vis de ces correspondants insinuants; il était bon que l'on connût l'origine des injures dont le gouvernement français est accablé en Allemagne.

**Temps**

Le gouvernement vient de prendre une nouvelle mesure pour parer, dans la limite de ses moyens, au déficit de la récolte. On sait que la surtaxe de pavillon et d'entrepôt a été récemment levée en ce qui concerne les céréales. Après avoir facilité ainsi l'introduction des grains étrangers, il restait à en favoriser le transport par les voies intérieures, notamment par les voies ferrées. Le ministre des travaux publics s'est donc mis en rapport avec les directeurs des différentes compagnies de chemin de fer, et ces négociations ont abouti à un arrangement dont un rapport de M. Deseilligny indique les points essentiels.

Le ministre fait connaître qu'on est revenu au tarif exceptionnel de 1868, annéé où la récolte s'était également trouvée insuffisante; il insiste en outre sur l'importance du sacrifice consenti par les compagnies, et constate à cette occasion que leurs frais généraux ont sensiblement augmenté depuis 1868. Il ajoute que, pour ce motif, il les a autorisées à relever leurs prix dès que la cause du sacrifice aurait disparu, comme cela avait eu lieu déjà en 1853 et en 1868. On sait que d'après la législation en vigueur, les tarifs des chemins de fer doivent durer au moins un an; il a paru équitable de ne pas appliquer cette règle au tarif réduit accepté par les compagnies. Les conventions actuelles produiront leurs effets jusqu'au 31 décembre de cette année, après quoi, si le besoin, d'un renouvellement ne se fait pas sentir, les compagnies seront libres de revenir à l'ancien état de choses. Une autre concession qu'on ne pouvait leur refuser est la prolongation des délais réglementaires pour ces expéditions spéciales, car voici venir la période de l'année où les encombrements se produisent le plus souvent sur les chemins de fer. En somme, il n'y a qu'à se féliciter de cet arrangement; le gouvernement, comme M. Deseilligny lui-même le dit avec raison, n'a pas à intervenir dans le prix des grains et farines; il doit laisser pleine liberté aux opérations commerciales; sa tâche doit se borner à en favoriser l'essor; et le commerce saura bien combler rapidement un déficit d'ailleurs assez modéré.

**Soleil.**

Mahomet disait à l'aspect d'une charrue : « Partout où entre cet instrument, l'opprobre entre avec lui. » Mahomet est l'interprète fidèle du génie arabe. Celui-ci proscrit la vie sédentaire et les mœurs qui en sont le résultat, c'est-à-dire l'ensemble des faits que l'Occident nomme civilisation. Son idéal est la vie nomade, qui fut dans les âges reculés la vie normale de la plus grande partie du genre humain. L'inva-

sion arabe du septième siècle s'est répandue sur la moitié de l'ancien monde avec l'intention formelle d'y faire prévaloir la vie nomade.

Il fallait créer le désert autour d'elle : elle le fit dans l'Asie centrale, en Perse, dans la Mésopotamie, l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Afrique du Nord, l'Espagne. L'Algérie, qui était jadis, avec l'Egypte, le premier de l'empire romain, n'était à l'arrivée des Français, en 1830, sauf les montagnes de la Kabylie, qu'une plaine aride, interrompue de loin en loin par des marais ou des bouquets de bois. Tous les ans, les nomades, à la fin des grandes chaleurs, mettaient le feu dans la plaine afin de brûler les chaumes, les herbes sèches, d'empêcher les forêts d'envahir les basses terres, le tout afin que les pluies d'automne fissent pousser l'herbe nécessaire à leur troupeau. Le produit de leur maigre récolte était enfoui dans des silos, afin de n'être pas atteint par le feu.

Cet état de choses persiste. Tous les ans, vers la fin d'août, les nomades continuent de mettre le feu partout, au moins sur toute l'étendue du territoire militaire, qui couvre les trois quarts du pays. Les injonctions de l'autorité française n'ont pu jusqu'ici les faire renoncer à cette coutume. Il est vrai que les souvenirs de l'insurrection d'il y a deux ans ne sont peut-être pas étrangers à la fréquence et à l'intensité des incendies que les arabes nomades viennent d'allumer dans une moitié de la province de Constatine et dans quelques districts de celle d'Alger.

Cette fois, la plupart des forêts domaniales ont disparu le long de la côte, depuis Collo, au pied des montagnes de la Kabylie, jusqu'à la frontière tunisienne; Philippe-ville, Jemmapes, La Calle, ont été pendant plusieurs jours enveloppés d'une ceinture de flammes. Dans le voisinage d'Alger, les incendiaires ont détruit une forêt de chênes-liège de quatre cents hectares, celle de l'Alma. Les nomades obéissent à un mot d'ordre. Ils mettent le feu sur tous les points, à la même heure. Ils en sont sans doute en vue de prévenir les obstacles qui pourraient mettre l'administration à l'accomplissement de leur besogne sinistre. Les complications Mokrani n'ont plus de fusils : ils emploient contre nous des allumettes.

Il serait temps d'en finir avec les anciens errements. La France a résolu de s'établir définitivement sur cette terre arrosée de son sang. Elle a le droit de prendre les mesures propres à assurer ce résultat. Il s'agit simplement de chasser du Tell la vie nomade, qui a peut-être des raisons de subsister dans les déserts du Sud, mais qui dans le Tell est un obstacle insurmontable au développement de la colonisation. Il n'est pas besoin de recourir à une législation nouvelle. Les nomades sont des vagabonds, sinon des brigands; qu'on leur applique la loi française sur le vagabondage. Du reste, l'incendie des forêts domaniales qui vient d'avoir lieu est un véritable crime, assimilable à celui des récoltes, ou même à l'incendie d'une maison.

L'incendie des forêts tient d'ailleurs à des habitudes invétérées de la race arabe. Le sol fécond de l'Algérie ne lui a jamais fait sentir l'utilité des engrais. Les indigènes ne coupent que l'épi du blé ou de l'orge qu'ils récoltent. Le chaume reste et ils y mettent le feu pour s'en débarrasser. De sorte que, chez eux, l'incendie est un moyen ordinaire de nettoyer leurs champs. Ils ne voient pas d'autre moyen de nettoyer le sol occupé par une forêt. C'est encore un usage à interdire; qui ne subsiste qu'en vertu de l'ignorance profonde et vivente des indigènes en matière d'agriculture. Plusieurs dépêches et les nouvelles que nous recevons d'Algérie annoncent qu'une enquête est ouverte. Ce n'est pas la première fois qu'on ouvre des enquêtes en Algérie à propos de l'incendie des forêts.

Mais si celle-ci aboutissait, ce serait la première fois qu'une enquête de ce genre ne serait point inutile. Si on ne trouve pas les coupables, qu'on frappe d'amendes considérables les tribus sur les territoires desquelles les incendies ont eu lieu, les tribus ainsi responsables du mal qu'elles n'ont pas empêché d'accomplir, auquel souvent elles ont coopéré, feront la police chez elles, et les faits qui viennent de se passer ne se reproduiront pas.

**Français.**

Les Frères des écoles chrétiennes n'enseignent pas seulement, paraît-il, à lire et à écrire; ils donnent depuis quelque temps un enseignement d'une nature que le bienheureux de la Salle, leur fondateur, n'avait pas prévu; ils enseignent aux conservateurs comment les citoyens d'un pays libre doivent

Le voyage même de Berlin, la répugnance avec laquelle Victor-Emmanuel s'y est résigné montrent clairement la faiblesse réelle de l'Italie. Il est bien certain que nous n'avons point de bons offices à attendre de la part des hommes d'Etat de l'Italie; mais il ne faut pas s'exagérer les embarras qu'ils peuvent nous susciter. L'Italie ne peut rien par elle-même; son existence, dépend d'un simple déplacement dans les alliances européennes.

C'est donc à tort que les organes du radicalisme nous menacent des colères de l'Italie, si nous relevons en France la monarchie légitime.

**Figaro.**

On remarque depuis quelque temps un recrudescence d'injures de la part des journaux allemands contre le gouvernement de la France. Ces injures partent de chez nous, en ce sens que ce sont les correspondants des journaux allemands admis à nos foyers, qui payent de la sorte notre hospitalité.

Ces correspondants sont répandus sur les boulevards, dans les cafés, dans les théâtres, partout enfin, discutant, semant la discorde politique. Ils ne sont point Prussiens, disent-ils, mais Hessois, Bavaïois, de tous les pays opprimés par la Prusse, et attirent ainsi la confiance et quelquefois la sympathie.

En un mot, ils recommencent le métier qu'ils faisaient sous l'empire, qu'ils ont fait sous la Commune, qu'ils ont continué sous M. Thiers dont quelques-uns étaient parvenus à captiver la confiance.

C'est au public à se montrer réservé vis-à-vis de ces correspondants insinuants; il était bon que l'on connût l'origine des injures dont le gouvernement français est accablé en Allemagne.

**Temps**

Le gouvernement vient de prendre une nouvelle mesure pour parer, dans la limite de ses moyens, au déficit de la récolte. On sait que la surtaxe de pavillon et d'entrepôt a été récemment levée en ce qui concerne les céréales. Après avoir facilité ainsi l'introduction des grains étrangers, il restait à en favoriser le transport par les voies intérieures, notamment par les voies ferrées. Le ministre des travaux publics s'est donc mis en rapport avec les directeurs des différentes compagnies de chemin de fer, et ces négociations ont abouti à un arrangement dont un rapport de M. Deseilligny indique les points essentiels.

Le ministre fait connaître qu'on est revenu au tarif exceptionnel de 1868, annéé où la récolte s'était également trouvée insuffisante; il insiste en outre sur l'importance du sacrifice consenti par les compagnies, et constate à cette occasion que leurs frais généraux ont sensiblement augmenté depuis 1868. Il ajoute que, pour ce motif, il les a autorisées à relever leurs prix dès que la cause du sacrifice aurait disparu, comme cela avait eu lieu déjà en 1853 et en 1868. On sait que d'après la législation en vigueur, les tarifs des chemins de fer doivent durer au moins un an; il a paru équitable de ne pas appliquer cette règle au tarif réduit accepté par les compagnies. Les conventions actuelles produiront leurs effets jusqu'au 31 décembre de cette année, après quoi, si le besoin, d'un renouvellement ne se fait pas sentir, les compagnies seront libres de revenir à l'ancien état de choses. Une autre concession qu'on ne pouvait leur refuser est la prolongation des délais réglementaires pour ces expéditions spéciales, car voici venir la période de l'année où les encombrements se produisent le plus souvent sur les chemins de fer. En somme, il n'y a qu'à se féliciter de cet arrangement; le gouvernement, comme M. Deseilligny lui-même le dit avec raison, n'a pas à intervenir dans le prix des grains et farines; il doit laisser pleine liberté aux opérations commerciales; sa tâche doit se borner à en favoriser l'essor; et le commerce saura bien combler rapidement un déficit d'ailleurs assez modéré.

**Soleil.**

Mahomet disait à l'aspect d'une charrue : « Partout où entre cet instrument, l'opprobre entre avec lui. » Mahomet est l'interprète fidèle du génie arabe. Celui-ci proscrit la vie sédentaire et les mœurs qui en sont le résultat, c'est-à-dire l'ensemble des faits que l'Occident nomme civilisation. Son idéal est la vie nomade, qui fut dans les âges reculés la vie normale de la plus grande partie du genre humain. L'inva-

user des lois pour la défense des intérêts sociaux et religieux. Au lieu de demander à l'administration de les protéger contre les attaques de la presse ou de leur faire rendre justice par des municipalités oppressives, dans plusieurs départements les Frères des écoles chrétiennes se sont adressés ces temps-ci à la justice, et ont obtenu par une action judiciaire courageusement engagée la réparation du tort éprouvé.

Il y a quelque temps, à Châteauroux, un certain Patureau, qui signe dans l'Ordre républicain des articles sous le nom d'Onésime Populo, se mit à outrager le Frère Gauthier, directeur de l'école des Frères de Châteauroux. Les démocrates de l'Indre lurent avec attendrissement une série de « lettres berrichonnes » où le Frère Gauthier était écorché vif. On discuta dans les cafés pour savoir si le Patureau, auteur de ces lettres, devait être comparé à Rochefort ou à Paul-Louis. On reconnaissait sans difficulté qu'il était bien supérieur à Pascal. Frère Gauthier, prit d'abord les injures en patience; mais il y a un point au-delà duquel il n'est pas permis d'être patient. Quant Patureau eut passé ce point-là, Frère Gauthier l'assigna devant le tribunal correctionnel. Patureau a été condamné à 300 francs d'amende, à 500 francs de dommages-intérêts, et le jugement devra être inséré aux frais dudit patureau dans le Moniteur de l'Indre, dans le Progrès du Centre et dans l'Ordre républicain. Voilà qui est bien pour la première fois.

Le 6 août dernier, le journal l'Indépendant de l'Oise publiait un article dans lequel il injuriait gravement les professeurs congréganistes du cours normal primaire de Beauvais et critiquait, dans des termes peu mesurés, les méthodes employées par eux. Le directeur du cours, le Frère Eugène-Marie, se contenta de répondre à ces critiques par une lettre que l'Indépendant refusa d'insérer, sous prétexte qu'il ne lui convenait pas de faire une « réclame » aux instituteurs congréganistes. Que fit le Frère Eugène-Marie? Il n'alla pas solliciter de l'administration des mesures de rigueur contre l'Indépendant; il se contenta de faire assigner le directeur-gérant du journal, M. Laffineur, en diffamation et en refus d'insertion. Le procès s'est dénoué, le 23 août dernier, devant le tribunal correctionnel de Beauvais, par la condamnation de M. Laffineur à 100 fr. de dommage-intérêts et 100 fr. d'amende. L'insertion de la réponse du Frère Eugène-Marie devra, en outre, être faite dans l'Indépendant de l'Oise.

Enfin, c'est aux frères de la doctrine chrétienne de Toulouse que revient l'honneur d'avoir provoqué un arrêt important de la cour de cette ville. Toulouse, comme beaucoup d'autres grandes villes, a le malheur d'avoir à sa tête une municipalité radicale dont un des premiers actes a été de supprimer les écoles congréganistes. Les frères n'ont pas hésité à traduire la municipalité devant le tribunal civil, et ont fait consacrer ce principe que toute ville qui appelle les Frères pour leur confier les écoles communales accepte, par conséquent les statuts de leur ordre en ce qui regarde leurs rapports avec les municipalités, notamment en ce qui touche les questions de traitement et d'indemnité à allouer en cas de suppression des écoles, cette suppression, aux termes de ces statuts, doit être notifiée au moins six mois à l'avance. La municipalité radicale de Toulouse a été condamnée à payer à l'institut des la somme de 36,745 fr. pour le traitement des Frères comme instituteurs communaux, pendant l'année 1871, avec les intérêts légitimes. Ce jugement, frappé d'appel, vient d'être confirmé par la cour de Toulouse, et le point de droit se trouve établi au profit des Frères.

Croit-on que l'attitude énergique de ceux-ci dans les diverses circonstances que nous venons d'énumérer ne leur a pas été plus profitable qu'une résignation passive devant les coups dont ont les menaçait, ou qu'un appel à l'administration? Les conservateurs comprendront-ils la leçon que viennent de leur donner ainsi, sur plusieurs points du pays, les Frères de la doctrine chrétienne.

partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, par le tirage au sort auquel il a été procédé par M. le préfet en conseil de préfecture le 16 du courant.

Obligations de 100 fr.

Nominative : 348 et 382.  
Au Porteur : 1, 5, 12, 13, 24, 42, 56, 64, 65, 91, 103, 122, 123, 140, 225, 229, 247, 253, 261, 268, 278, 279, 297, 302, 305, 325, 356, 361, 363, 379, 394, 441, 442, 445, 458, 481, 507, 523, 547, 549, 552, 584, 593, 604, 621, 625, 629, 647, 658, 667, 698, 739, 745, 751, 760, 796, 812, 821, 840, 855, 868, 870, 877, 918, 920, 923, 932, 940, 992, 1032.

Obligations de 200 fr.

Nominatives : 136, 245, 279, 310, 320, 467, 574.  
Au porteur : 4, 63, 76, 80, 85, 88, 118, 126, 135, 140, 146, 177, 181, 213, 218, 227, 235, 238, 245, 291, 295, 316, 330, 336, 344, 352, 356, 367, 377, 404, 407, 408, 411, 451, 455, 487, 512, 533.

Obligations de 500 fr.

Nominatives : 98, 203, 549.  
Au porteur : 49, 35, 45, 58, 70, 73, 84, 85, 107, 124, 130, 180, 186, 196, 198, 208, 217, 224, 230, 245.

Obligations de 1,000 fr.

Nominatives : 36, 208, 275, 277, 380, 416, 445, 446, 481, 515, 548, 571, 589, 594, 597.  
Au porteur : 1, 11, 13, 14, 18, 28, 34, 39, 52, 63, 67, 85, 91, 100, 103, 107, 123, 129, 135, 137, 168, 174, 232, 234.

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 9 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le département de la Haute-Garonne est un de ceux qui seront prochainement appelés à compléter leur députation. M. le comte d'Aubergon étant décédé le 26 avril dernier, les six mois réglementaires expirent le 26 octobre; c'est donc avant cette dernière date que devra avoir lieu l'élection complémentaire.

On nous écrit de Toulouse que les conservateurs ont adopté pour candidat M. Charles Niel. Niel était substitut du procureur général au moment du 4 septembre; il comptait parmi les magistrats les plus distingués du ressort. Neveu du maréchal Niel, fils d'une président de chambre qui jouissait à la Cour de Toulouse de la considération la plus haute, M. Charles Niel ne demanda jamais rien à la faveur; il suivit patiemment tous les degrés de la hiérarchie et sa fortune judiciaire ne fut que la légitime récompense d'une vie constamment laborieuse et d'un mérite incontesté.

A la candidature de M. Niel, les radicaux, les républicains et les thieristes, étroitement unis, opposent la candidature de M. de Rémusat père, le fidèle ministre de M. Thiers.

En choisissant M. de Rémusat père pour leur candidat, les radicaux ont fait une manœuvre habile; ils comptent que ce nom peut faire encore illusion à un certain nombre de conservateurs. Nous espérons bien que cette tactique ne réussira point.

On écrit de Sommières (Gard) à la Gazette de Nîmes:

« Dimanche dernier, un prêtre se rendait paisiblement, en chemin de fer, de Nîmes à Sommières. Le train était arrivé à la station de Gallargues. Un individu d'assez belle taille, au teint rouge, à la barbe longue et épaisse, se présente à l'entrée d'un compartiment et y rencontre un de ses amis sans doute, qui l'invite à prendre place à son côté. Le nouveau venu se dispose à répondre à cette invitation, lorsqu'il aperçoit le prêtre. Soudain un frisson de peur et de haine s'empare de lui, sa physionomie en est contractée, il change de ton et de résolution; il s'en va; mais comme le Parthe perfide, il décoche une grossière injure et esquive par la fuite un rappel au respect.

« Le châtimement l'attendait à Sommières. A cette station, le prêtre descendant de wagon, se trouve en face du compère.

« Il l'arrête aussitôt, et lui dit, à haute et intelligible voix: « C'est vous qui m'avez insulté. Eh bien, je ne souffrirai pas que votre insolence demeure impunie, et, pour la châtier, je tiens à faire connaître à tout ce monde qui nous entoure que vous êtes un insulteur de prêtres.

« En attendant ce cri d'indignation, les voyageurs se mettent aux portières, ceux qui sont descendus s'arrêtent, les promeneurs à côté de la gare font silence; cette étrange scène a de nombreux témoins.

« Comme il arrive d'ordinaire, l'insulteur, interpellé, à perdu son audace, il balbutie quelques paroles inachevées. Mais le prêtre reprend avec énergie.

« — Que vous avais-je fait? Et pourquoi avez-vous fui? Moi j'ai eu le courage de ma parole, et je vous dis de manière à ce qu'on le sache bien que vous êtes un lâche.

« Le prétréphobe eût voulu jouer le héros? Il comprend facilement que ce n'est point l'heure, et, se retranchant derrière quelques mots hypocrites:

« — Monsieur, dit-il, si ce n'était l'habit que vous portez...

« Que parlez-vous de mon habit, réplique le prêtre; c'est cet habit précisément que vous avez insulté. Allez, vous ne trompez personne; n'oubliez pas la leçon.

« Là-dessus, le prêtre entre dans la ville, les témoignages de sympathies lui sont prodigués toute la soirée et toute la journée du lendemain à Prime-Combe.

« Le maximum des sommes pouvant être mises dans une lettre chargée vient d'être porté de 2,000 à 10,000 fr. De plus, le public est dès à présent dispensé des cachets exigés pour les lettres de ce genre; on peut se contenter de les fermer à la gomme.

Jusqu'à présent, les percepteurs surnu-

méraires étaient nommés par les préfets et choisis sur une liste de candidats ayant satisfait à certaines conditions d'aptitude. Il n'existait aucune règle ni pour la limitation du nombre de ces candidats, ni pour la détermination du choix des préfets. Il en résultait que des candidats admis attendaient quelquefois leur nomination au delà de tout ce qu'il était permis de supposer, et que les nominations n'étaient pas défendues contre la faveur. Pour obvier à ces mouvements, un récent arrêté ministériel décide que, désormais, le nombre des admissions sera limité, que les candidats seront classés par ordre de mérite, et que, lors de chaque vacance, le préfet devra nommer, sur la proposition du trésorier général, celui des candidats qui sera placé en tête de la liste.

On lit dans l'Univers:

« On a découvert, il y a quelque temps, au ministère de l'instruction publique, un fait grave sur lequel M. Baudry a dirigé une enquête.

« Un bon nombre de professeurs de l'Université, sur l'invitation même de M. Jules Simon, qui voulait utiliser son personnel à une double fin, s'étaient faits rédacteurs des journaux républicains en province.

« Instruit de cette infraction à la discipline universitaire, le nouveau ministre a enjoint immédiatement aux professeurs de quitter la rédaction des journaux où ils faisaient du républicanisme sous le patronage de son prédécesseur. Plusieurs d'entre eux ont préféré les avantages du journalisme au traitement de professeur.

« A mesure que s'instruit cette affaire, elle prend des proportions qui ne sont pas sans causer quelque embarras au ministère. »

M. le Ministre de la guerre vient d'inviter les chefs de légion de gendarmerie à lui fournir un rapport indiquant les points des départements où il serait nécessaire de créer de nouvelles brigades de gendarmerie, afin de donner suite aux vœux exprimés par les conseils généraux.

L'Administration des finances va immédiatement faire diriger sur les entrepôts des approvisionnement de poudre de mine connue sous le nom de dynamite, dont l'importance sera en rapport avec les besoins de l'industrie.

Les prix de vente ont été provisoirement fixés de la manière suivante par décret du 31 mai dernier, savoir:

Dynamite n° 1, à 9 fr. 50 c. le kilog.  
Dynamite n° 2, à 6 fr. 50 c. le kilog.  
Dynamite n° 3, à 4 fr. 50 c. le kilog.

Les règlements relatifs au transport, au dépôt et à la vente de la poudre ordinaire sont applicables à la circulation, à l'emmagasinement et à la vente de la dynamite.

Bourse de Paris.

Paris, 16 Septembre 1873, soir.  
Rente 1/2 p. % ..... 57,32  
— 4 1/2 p. % ..... 81,40  
— 5 p. % ..... 92,22  
— 1/2 p. % ..... 91,80

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.

(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »  
Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ<sup>r</sup> de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.

Et chez tous les Libraires.

Chronique locale

et méridionale.

Le préfet du Lot porte à la connaissance des titulaires la liste des numéros des obligations départementales, désignés pour être libérés à

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière du Barry et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.  
Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) — le 10 janvier.  
Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, audire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalscière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.  
DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES  
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que

la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.  
Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 4 fr.  
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.  
Le 30<sup>e</sup> fascicule, E à ECR, est en vente.

Indépendamment des Magasins de MUSIQUE PIANOS, etc., la maison J. ROUJET a installé rue Duranti, 5 à Toulouse, un atelier spécial de réparation de PIANOS et ORGUES, sous la direction d'habiles facteurs. — Abonnement à l'accord et à l'entretien des pianos.  
Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES  
BOUQUETS D'ÉGLISES.  
FÊTES VOTIVES.  
BOUQUETS  
MARIAGE BLANC  
FLEURISTE A CAHORS  
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

ÉCOLE DE NOTARIAT  
Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage.  
A Toulouse, rue Bellegarde, 17.  
Directeur : M. Cléri-Malige  
ONZIÈME ANNÉE.  
Résultats de 1872-1873 :  
8 examens savoir : 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.  
PRIX :  
Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1<sup>er</sup> mars suivant. 420 fr.  
Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après. 1,500 fr.  
Leçons particulières : 150 fr. par mois et d'avance.  
La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

TABLEAU DES DISTANCES  
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.  
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

GOUVERNEMENT DU PÉROU  
DREYFUS FRÈRES & Co, DE PARIS  
Seuls Concessionnaires du  
GUANO DU PÉROU  
Loi Congrès 11 nov. 1870 pour importation directe en Europe et Colonies.  
DÉPÔTS EN FRANCE  
Bordeaux, chez M. Adolphe BOUTAN.  
Brest, Landerneau, chez M. Emile VINCENT.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. G. BOBON et Co.  
Havre, chez M. E. FICQUET.  
La Rochelle, chez MM. J. OMBRY et FAUSTIN FILS.  
Lyon, chez M. Marc GILLARD.  
Marseille et Cette, chez MM. A. G. BONÉ et Co.  
Nantes, chez MM. A. FAJOT et HERRA.  
Paris, chez M. A. MONTROUS-DUPIN.  
Saint-Nazaire, chez MM. A. JARON et HERRA.

GRAND SUCCÈS  
LA VELOUPINE  
est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.  
Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
CH. FAY  
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

AVIS  
Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquiescer ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M<sup>e</sup> Labie, notaire à Cahors.

AVIS  
EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.  
GRAINES DE TOUTE SORTE  
chez CONTOU, boulanger,  
rue St-James, à Cahors.

Mal de dents  
Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussais.  
1 franc 50 le flacon.  
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!  
Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur Fricard. Flac. de 2 f. 50 et 1 f. 50 avec instr.  
Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

A céder de suite pour cause de départ  
La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire  
DE CALMETTE, FILS.  
MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.  
Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.  
Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse.  
Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie  
Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr.  
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1<sup>re</sup> partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr.  
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2<sup>e</sup> partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr.  
Papeterie. — Commission en librairie.  
Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES  
TRAITÉ GÉNÉRAL  
DES  
PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS  
ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS  
dans le Quercy  
PAR  
M. MALINOWSKI  
UN BEAU VOLUME  
avec une Carte du Lot et les coupes géologiques  
Prix : 5 fr.

AVIS IMPORTANT  
JULHIA  
Fondeur, à Cahors (Lot)  
Fabricant de grenaille fonte de chasse,  
Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :  
JULHIA, fondeur  
CAHORS

ÉCOLE PRÉPARATOIRE AUX ÉCOLES VÉTÉRINAIRES COURS LAFAYETTE, 34  
A VILLEURBANNE, près Lyon (Rhône).  
M. ORY, Directeur, a eu, depuis trois ans, 62 élèves admis à l'École Vétérinaire de Lyon sur 63 qu'il a présentés.  
La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.  
HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC  
AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE  
RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR  
Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,  
Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs  
L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.  
ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.  
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.  
Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.  
On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.  
Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.  
Et dans les bureaux du Journal du Lot.